

POLITIQUE D'ENTREPRISE

Anti-corruption

**Consortium international de développement en éducation (CIDE
Inc.)**

Objet

Ce document décrit la Politique anti-corruption du Consortium international de développement en éducation (CIDE Inc.).

Son objectif est de constituer un référentiel unique et de guider les employés pour toutes les questions ayant trait à la corruption.

Domaine d'application

Ce document s'applique à l'ensemble des employés de CIDE Inc.

Table des matières

| | | |
|----|--|---|
| 1. | Introduction | 0 |
| 2. | Contenu de la Politique | 0 |
| a. | Valeurs fondamentales | 0 |
| b. | Mission | 0 |
| c. | Vision | 0 |
| 3. | Ce que vous devez savoir : brève présentation des lois anti-corruption | 0 |
| a. | “Toute chose de valeur” – la corruption n’est pas uniquement de nature monétaire | 0 |
| b. | “Avantage indu” – différentes raisons peuvent en être à l’origine | 0 |
| c. | Paiements de facilitation | 0 |
| 4. | Notre programme de conformité anti-corruption | 0 |
| a. | Un responsable dédié | 0 |
| b. | Directives spécifiques | 0 |
| c. | Suivi et audits | 0 |
| 5. | Rôle de chaque employé | 0 |
| 6. | Non-conformité | 0 |
| 7. | Enregistrement des données et conservation des documents | 0 |
| 8. | Documents de référence | 0 |

1. Introduction

Le Consortium international de développement en éducation (CIDE Inc.) s'est engagé à respecter des règles éthiques de conduite des affaires et applique une Politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, publique ou privée, active ou passive. Si le Code de conduite des affaires de CIDE Inc. donne des conseils sur les questions d'éthique et de conformité les plus courantes dans différents secteurs, la présente Politique ainsi que les Directives spécifiques mentionnées ci-dessous constituent la pierre angulaire de notre programme de conformité anti-corruption. Les employés sont tenus de conduire les affaires en respectant les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité, conformément à la présente Politique et aux Directives mentionnées ci-dessous. Il en va de même pour les tiers agissant pour le compte de CIDE Inc., pour lesquels ces standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité font partie des dispositions contractuelles qui exigent la conformité aux Politiques et Directives appropriées, ainsi qu'à l'ensemble des lois anti-corruption internationales applicables.

2. Contenu de la Politique

a. Valeurs fondamentales

Nos valeurs sont basées sur l'intégrité, la conformité, la transparence, l'absence de représailles, le respect et l'engagement.

b. Mission

Protéger nos employés, notre entreprise et sa réputation en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, publique ou privée, active ou passive.

c. Vision

Poursuivre notre croissance et viser l'excellence, non seulement pour nos produits et services, mais aussi dans notre façon de travailler et d'obtenir des résultats. C'est précisément le rôle de cette Politique : son but est de présenter succinctement aux employés et autres parties prenantes, les risques encourus en cas de corruption, tout en apportant une vue globale des principaux éléments de notre programme de conformité anti-corruption, dont le but est d'en réduire les risques.

3. Ce que vous devez savoir : brève présentation des lois anti-corruption

Les lois anti-corruption qui régissent CIDE Inc. et ses employés couvrent généralement un large domaine d'application. Conformément à ces lois, il est interdit à toute personne d'offrir, de promettre, donner, solliciter ou recevoir, directement ou indirectement, tout avantage monétaire ou "toute chose de valeur", impliquant un agent public ou une personne du secteur privé, dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre "avantage indu". Plus important encore, il est illégal pour CIDE Inc. ou ses employés, d'ignorer volontairement, ou de fermer les yeux sur des paiements indus ou potentiellement frauduleux versés par d'autres parties, notamment des tiers qui agissent pour notre compte, tels que des partenaires ou des conseillers commerciaux, des agents, etc. Au lieu de se protéger, les

employés qui adoptent la “stratégie de l’autruche” face à une activité indue de tiers, peuvent accroître leur risque de poursuite judiciaire. Ces risques peuvent être réduits grâce à la mise en œuvre effective d’un programme de conformité robuste, comprenant l’exercice d’un devoir de diligence fondé sur les risques, visant à les identifier et les réduire de façon adéquate, y compris vis-à-vis de tiers. Il convient de redoubler de prudence dans les relations avec des agents publics et leurs proches. Les lois de nombreux pays traitent les relations avec des agents publics différemment de celles impliquant des personnes du secteur privé. Dans certains pays, tout acte de corruption impliquant le secteur public ou privé est strictement interdit. La violation des lois anti-corruption donne lieu à de sévères sanctions pénales ou civiles, et constitue un risque pour la réputation, les activités et les marchés de notre entreprise et ses employés. Tout employé qui ne respecte pas la présente Politique ainsi que les Directives mentionnées ci-dessous peut faire l’objet de mesures disciplinaires.

a. “Toute chose de valeur” – la corruption n’est pas uniquement de nature monétaire

Les lois anti-corruption interdisent généralement d’offrir à une personne “toute chose de valeur”, tangible ou intangible, dans le but d’assurer un avantage indu. Selon la loi, l’expression “toute chose de valeur” couvre :

- Des cadeaux ou invitations extravagants ou trop fréquents, notamment : restaurants, spectacles, billets d’entrée à différents événements, voyages ou hébergements en l’absence de toute raison professionnelle claire ;
- Des frais médicaux, frais d’études ou dépenses courantes ;
- Des parrainages et des dons (par exemple pour une œuvre de bienfaisance “parrainée” par un agent public) ;
- Des offres d’emploi ou des stages non rémunérés ;
- Des contrats ou opportunités commerciales (par exemple, un investissement offert à un prix inférieur à la valeur marchande à une société contrôlée par un agent public).

b. “Avantage indu” – différentes raisons peuvent en être à l’origine

La notion d’“avantage indu” fait généralement référence à une chose à laquelle une personne ou une société n’a pas droit, ou un traitement préférentiel en vue de :

- Obtenir, conserver ou renouveler un contrat ;
- Obtenir des licences ou des accords réglementaires ;
- Mettre fin à une action gouvernementale défavorable ;
- Obtenir des informations sur une offre d’un concurrent ;
- Influencer la décision d’un tribunal ou une sentence arbitrale ;
- Éviter ou réduire les frais de douane, taxes ou amendes.

c. Paiements de facilitation

En conformité avec la majorité des lois anti-corruption, CIDE Inc. interdit également tout “paiement de facilitation”, à savoir des paiements non officiels d’un faible montant, versés à des agents publics occupant des postes peu élevés en vue d’accélérer ou de faciliter des processus administratifs routiniers (demandes de visas, contrôles douaniers, procédures administratives, etc.). Une exception à cette règle peut être tolérée si un paiement de facilitation est effectué en cas de danger imminent affectant la santé, la sécurité ou le bien-être d’un employé. Dans ce cas, il ou elle doit en informer immédiatement la direction de l’entreprise.

4. **Notre programme de conformité anti-corruption**

CIDE Inc. a établi un programme de conformité anti-corruption conçu pour réduire les risques de fraude ou de corruption. Il inclut notamment les éléments suivants :

a. Un responsable dédié

Le Directeur général est en charge :

- (i) D'élaborer et mettre en œuvre des directives et les processus liés au programme de conformité ;
- (ii) De vérifier son efficacité, et
- (iii) De soutenir, conseiller et transmettre son expertise dans l'ensemble de l'entreprise.

b. Directives spécifiques

Des directives spécifiques ont été adoptées concernant les risques majeurs liés à la corruption. Ces directives incluent notamment :

- Exigences relatives à la prévention de la corruption dans l'engagement de tiers;
- Exigences relatives aux Cadeaux et Invitations ;
- Exigences relatives aux dons et parrainages.

En outre, des garanties de conformité aux lois anti-corruption sont prévues dans d'autres processus internes tels que la gestion des achats et des fournisseurs.

c. Suivi et audits

Le Directeur général est chargé de la supervision et du suivi du programme de conformité anti-corruption afin d'assurer que la présente Politique est mise en œuvre efficacement.

5. **Rôle de chaque employé**

Chaque employé est tenu d'assurer que la présente Politique et les Directives associées sont appliquées dans sa zone d'activité.

6. **Non-conformité**

Conformément aux lois et réglementations applicables, toute violation de la présente Politique peut donner lieu à des mesures disciplinaires en accord avec les politiques de l'entreprise, et peut, en outre, résulter en des actions civiles ou pénales (ou les deux) à l'encontre d'employés.

7. **Enregistrement des données et conservation des documents**

Conformément aux lois applicables, la Politique de CIDE Inc. exige la conservation, sans limite de temps, des dossiers et des enregistrements raisonnablement détaillés décrivant clairement l'ensemble des transactions. Les dossiers et enregistrements ne doivent contenir aucune donnée fautive ou erronée, ou des données falsifiées en vue de cacher des transactions incorrectes.

8. **Documents de référence**

Code de conduite des affaires